



**Délibération n° 2026-76 du 5 février 2026  
relative à l'attribution du Prix 2026**

LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE,

Vu :

- le Règlement du Prix 2026 de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique ;

Rend l'avis suivant :

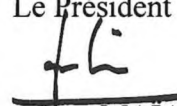
1. La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique décerne tous les deux ans un Prix ayant pour objet de récompenser des travaux apportant une meilleure compréhension, théorique ou empirique, ou formulant des propositions innovantes et opérationnelles en matière de transparence, d'éthique publique, de déontologie, d'encadrement de la représentation d'intérêts et des activités d'influence étrangère ou de lutte contre la corruption.
2. Le Prix 2026 se subdivise en deux catégories, le Prix « Recherche » et le Prix « Société civile », chacun récompensé par une dotation de 2 000 euros.
3. Le jury, présidé par Monsieur Jean MAÏA, président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, était composé de :
  - Madame Roxana FAMILY, directrice de la chaire et du master Droit et éthique des affaires à CY Cergy Paris Université ;
  - Monsieur Alain LACABARATS, président de chambre honoraire à la Cour de cassation, ancien membre du comité de déontologie des ministères chargés des affaires sociales et du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
  - Madame Anne LEVADE, professeure des universités, membre du collège de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique puis membre du collège de déontologie du ministère de l'intérieur ;
  - Madame Stéphanie SCOUPPE, directrice de l'éthique et des données personnelles au sein du groupe Aéroports de Paris ;
  - Monsieur Gérard TERRIEN, président de chambre à la Cour des comptes, membre du collège de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et membre de la commission d'éthique de la région d'Ile-de-France.

4. Le jury s'est réuni le jeudi 5 février 2026 pour délibérer et désigner, parmi les vingt-cinq candidatures reçues, les lauréats du Prix 2026 de la Haute Autorité.

5. Le jury a décidé de n'attribuer le Prix « Société civile » à aucun des travaux reçus.

6. À l'unanimité, le jury a attribué le Prix « Recherche » à Monsieur Charles THIBOUT, pour sa thèse de science politique *Google, une entreprise d'influence ? Indigénisation, normalisation et politisation d'une multinationale du numérique en France*, soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en octobre 2024.

Le Président



Jean MAÏA